

Décision

Générale

colonial

Décision n° 601 16/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est et demeure rapportée la décision n° 215 du 24 février 1948, ci-dessus rappelée. M. Philippe Rakotonaivo, écrivain-interprète principal de 3e classe des cadres spéciaux de Madagascar, est mis à la disposition du service judiciaire en qualité de commis-greffier auxiliaire pour les tribunaux français. Avant d'entrer en fonctions, M. Rakotonaivo prêtera le serment prescrit par la loi.